

Visite des lieux !

MATINÉE - FORMATION

LES ASPECTS STRATEGIQUES DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

En partenariat avec:



Centre local de développement



• Emploi-Québec
• Ministère du Développement économique,
de l'Innovation et de l'Exportation

Mercredi, 12 novembre 2008

7h30 (petit-déjeuner)

8h00 à 12h00 (formation)

Institut de recherche d'Hydro-Québec
1800, boul. Lionel-Boulet
Varennes

**FORMATEUR : Me Nicolas Sapp
Ogilvy Renault**

Vous avez consacré du temps et de l'argent au développement et à la mise en marché de vos produits et même à la reconnaissance de votre nom d'entreprise? **Sachez qu'il existe des moyens de protéger le fruit de vos efforts!**

La propriété intellectuelle fait partie de vos actifs et sa protection peut s'avérer déterminante pour votre avenir, peu importe si vous développez, fabriquez, vendez, distribuez ou utilisez un produit. Les entreprises innovantes et prospères utilisent ces atouts dans leur stratégie de développement et de commercialisation.

Nous vous suggérons :

- d'aller au-delà des formes usuelles de propriété intellectuelle;
- de la démythifier dans un contexte d'entreprise;
- d'évaluer les impacts positifs qui découlent d'une saine gestion de ses aspects stratégiques.

Les meilleures pratiques d'affaires (MPA) sont des formations pratiques conçues sur mesure pour les PME québécoises. Depuis 2001, plus de 20 000 dirigeants d'entreprises et travailleurs stratégiques y ont participé et en mesurent, au quotidien, les bénéfices.

Facultatif :

Un dîner sur place sera offert à ceux et celles qui voudraient profiter d'une visite des lieux.

12h à 12h45 (dîner)

12h45 à 14h15 (visite des lieux)

4 façons pour vous inscrire :

Téléphone : 450.652.4209

Télécopieur : 450.652.4244

Courriel : info@cciv.ca

Poste : 266, rue Ste-Anne, local B
Varennes (Québec) J3X 1R7

**Ceci vous évitera une sollicitation
téléphonique de notre part.**

Coût : 50 \$ (taxes incluses)

**Toute annulation devra être faite trois jours
avant l'activité, sinon aucun remboursement
ne sera effectué.**

Activité admissible à la loi du 1 % (Emploi-Québec)